

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION  
DE SPECTACLE « COUCOU » POUR  
REPRÉSENTATION AU FESTIVAL DES « PETITES  
OREILLES EN GOGUETTES 2022 »

DGA Cohésion territoriale et appui aux  
communes - L'Alpha et son réseau de  
lecture  
Numéro : 2022-D-101

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation  
d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa  
qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession de spectacle passé entre le Centre de  
Créations de l'Enfance domicilié 8 rue du Général Kléber à Tinqueux et GrandAngoulême  
pour l'Alpha médiathèque.

**Article 2** – Le contrat prévoit notamment que la représentation se déroulera le 30 avril  
2022 pour 2 représentations à 10h30 et 14h30.

**Article 3** – GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 3 487 € TTC au Centre  
de Créations de l'Enfance, répartie comme suit :

- Cession du spectacle : 1 800 € TTC,
- Transport du véhicule et déplacement de 3 personnes en véhicule de location :  
868 € TTC,
- Hébergement et repas de 3 personnes : 819 € TTC

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la  
communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de  
la présente décision.

Angoulême, le - 8 AVR. 2022

Pour Le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY